

MAIRIE DE
BESANÇONArrêté du Maire
de la Ville de Besançon

Publié le : 25/01/2023

DAG.23.00.A6

OBJET : Délégation de fonctions à Mme Valérie HALLER, Conseillère Municipale –
Modification de l'arrêté DAG.20.00.A76

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-23, L.2122-32 et R.2121-2,
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 3 juillet 2020,
Vu la délibération portant délégation du Conseil municipal au maire pour accomplir certains actes de gestion courante,
Vu l'arrêté DAG.20.00.A76 du 20 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Mme Valérie HALLER, Conseillère Municipale,
Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, de ses pouvoirs propres ou des attributions qui lui sont confiées par délibération du conseil municipal, à un ou plusieurs de ses adjoints et des membres du conseil municipal,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté DAG.20.00.A76 du 20 juillet 2020 sont modifiées et remplacées par les dispositions suivantes.

Article 2 : Délégation de fonctions est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité à Mme Valérie HALLER, Conseillère Municipale, dans les matières ci-après :

- Lutte contre les discriminations
- Droit des femmes
- Laïcité

La présente délégation de fonctions s'exerce en concertation avec Mme Elise AEBISCHER, 4^{ème} Adjointe en charge des relations avec les usagers, des ressources humaines, de l'égalité femmes-hommes.

Article 3 : Cette délégation de fonctions ne comporte pas de délégation de signature.

Article 4 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

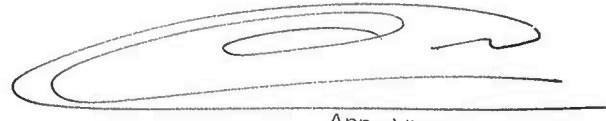
Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville.
- adressé en Préfecture.



Besançon, le 26/04/2023

La Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small flourish at the end.

Anne VIGNOT

